



Droit d'auteur et contrats de l'audiovisuel (FOAD - Formation à distance)



8

stagiaires



28

heures



4

jours



1500 €HT

1800 €TTC

La création d'une œuvre audiovisuelle pour le cinéma, la télévision ou le web soulève des questions de propriété intellectuelle des contenus et de droit à l'image, que toute personne travaillant dans la production et n'ayant pas de formation initiale dans ce domaine est amenée à se poser : quelles œuvres sont protégées par le droit d'auteur ? dans quelle mesure et au bénéfice de qui ? quels sont les enjeux de cette protection ? Souvent mal compris, le droit d'auteur est pourtant la clé de voute permettant d'appréhender les règles qui gouvernent les contrats de la filière audiovisuelle. Sur la base de ce constat, les Escales Buissonnières ont décidé de mettre en place la formation « Droit d'auteur et contrats de l'audiovisuel » pour permettre aux participants de comprendre l'environnement juridique d'une œuvre audiovisuelle et d'assurer une meilleure connaissance des contrats que les professionnels de l'audiovisuel sont amenés à signer tout au long du processus de création. La formation apportera aux stagiaires les outils nécessaires pour négocier et conclure en toute sécurité juridique les contrats dans le domaine audiovisuel, tout en protégeant leurs contenus. Elle proposera aux stagiaires, dans un premier temps, d'apprendre à maîtriser les notions juridiques fondamentales liées au droit d'auteur pour ensuite aborder la question du contrat, de son établissement et de sa nature, en identifiant les différents types de contrats de la filière audiovisuelle et les clauses spécifiques à chacun.

Profil professionnel des stagiaires

- Responsables de production, chargés de production, producteurs, éditeurs de contenus, auteurs
- Personnels des sociétés de production et de programmes

Prérequis :

- **Expérience professionnelle préalable dans la production audiovisuelle/cinéma**
- **La formation se déroulant en classe virtuelle, le stagiaire doit posséder une liaison internet, un ordinateur, une webcam (intégrée ou non) et un micro (intégré ou non).**

Objectifs pédagogiques

- **Maîtriser les notions juridiques fondamentales liées au droit d'auteur afin de comprendre les règles qui gouvernent les contrats de la filière audiovisuelle pour mieux les négocier et les rédiger**
- **Savoir négocier les conditions essentielles des contrats**
- **Identifier les différents types de contrats conclus entre le producteur et les auteurs et leurs spécificités**
- **Connaître la typologie des différents contrats commerciaux conclus entre le producteur et ses divers partenaires (coproducteur, distributeur, vendeur international, diffuseur, etc) et étude de leurs spécificités**
- **Connaître la typologie des nouveaux diffuseurs et l'environnement juridique de ces nouveaux médias audiovisuels**



**les
escales
buissonnières**

Description (suite)

Par ailleurs, avec l'apparition de nouveaux diffuseurs, les métiers de l'audiovisuel sont aujourd'hui confrontés à un environnement juridique en pleine mouvance, que la formation se proposera d'aborder.

Plus généralement, la formation permettra à ses participants d'appréhender les enjeux juridiques de la création audiovisuelle et de trouver des réponses aux différentes problématiques liées aux droits d'auteur rencontrées dans leurs situations de travail et dans leur contexte professionnel. La direction pédagogique de la formation a été confiée à des avocats spécialisés dans le droit d'auteur, qui accompagnent au quotidien des sociétés de production audiovisuelles et des éditeurs de contenus web.

Les formateurs

Karine Riahi

Avocate spécialisée en droit de la propriété intellectuelle (cabinet Spring Legal)

Julien Brunet

Avocat spécialisé en droit de la propriété intellectuelle (cabinet Spring Legal)

Le programme

→ **Les fondamentaux du droit d'auteur : quelle œuvre est protégée ? Quel est le contenu de la protection ? Quelle est la durée de la protection ? Qui sont les titulaires des droits ?**

- Œuvres de l'esprit protégeables
- Typologie et spécificités
- Les titulaires des droits sur une œuvre audiovisuelle
- Durée légale de protection/ domaine public/ œuvre orphelines
- Prohibition de la cession globale des œuvres futures
- Droit moral/ droit patrimonial
- Exceptions du droit d'auteur

→ **La rémunération et la gestion collective**

- Rémunération de l'auteur : rémunération proportionnelle/ forfait
- Un cas particulier de la rémunération au forfait : le logiciel
- La gestion collective

→ **Le droit à l'image**

Principes du droit à l'image

→ **La défense du droit d'auteur : identifier et anticiper les risques juridiques de l'exploitation des contenus**

- La défense judiciaire du droit d'auteur : la contrefaçon
- Concurrence déloyale/ concurrence parasitaire
- La médiation : mode alternatif de résolution des conflits entre auteurs et producteurs : l'AMAPA

→ **Redressement judiciaire/ liquidation judiciaire des entreprises de production audiovisuelle**

Questions/réponses : au cours d'un échange d'expériences, les stagiaires soumettent au formateur les problématiques rencontrées lors de leurs activités professionnelles afin que le formateur y apporte des réponses nécessaires. Analyse de cas pratiques s'inspirant des pratiques professionnelles des stagiaires, sous la direction du formateur.

Le programme (suite)

jour
2

→ La méthode de négociation dite « négociation raisonnée »

Un bon contrat est l'expression de ce qui a été négocié entre les parties.
La négociation raisonnée est une méthode éprouvée de négociation selon le principe de la recherche des intérêts mutuels dite « gagnant/gagnant »
Exposé de la méthode et mise en situation de négociation dans le secteur audiovisuel, à partir d'exemples concrets issus de la pratique du formateur dans l'exercice de son activité d'avocat.

→ Les contrats de cession de droits d'auteur :

- Contrat d'option
- Contrat de step deal
- Contrat de bible/ format
- Contrat de cession de droits d'auteur pour un long-métrage / un court-métrage
- Contrat de cession de droits d'auteur pour une oeuvre destinée à la télévision
- Contrat de cession de droits d'auteur pour une oeuvre destinée à une plateforme
- Contrat pour la musique

Etude de cas : le formateur fait une analyse commentée des différents contrats de cession de droits d'auteur, avec les stagiaires pour leur permettre d'apprécier les risques et déterminer les clauses essentielles qu'ils devront négocier dans leurs activités professionnelles

jour
3

→ Les contrats commerciaux

- le contrat de co-développement
 - le contrat de coproduction (coproduction « partenariat » / forfaitaire/ financière)
 - la notion de producteur délégué : droits et obligations, la garantie de bonne fin, la responsabilité
 - le contrat de production associée
 - le contrat de production exécutive
 - le mandat de distribution
 - le mandat de vente internationale
 - le contrat d'achat de droits télévisuels
 - le contrat d'achat d'un extrait
 - le contrat pour la musique
-

Le programme (suite)

jour
4

→ Historique et typologie des nouveaux diffuseurs

- L'apparition des nouveaux diffuseurs
- Les multi channels networks
- Les services de media audiovisuel à la demande (SMAD)
- Nouvelle directive SMA
- Le projet de loi audiovisuelle

→ Environnement juridique des nouveaux diffuseurs

- La chronologie des médias
 - Les autorités de contrôle
 - Un droit des médias en pleine mouvance
 - La protection des contenus
-

Modalités pédagogiques

Techniques pédagogiques

→ **Exercices**

Des exercices de mise en pratique sont régulièrement proposés à l'issue de la présentation théorique des notions abordées.

→ **Études de cas avec analyse de contrats**

→ **Débat, discussion**

→ **Exposés / Cours théoriques**

→ **Entretien avec des professionnels**

Échanges d'expériences entre les stagiaires et avec les formateurs, pour aborder les problématiques rencontrées par les stagiaires lors de leurs activités professionnelles et expérimenté en activité.

Supports de travail

→ Modèles de contrat, documents professionnels partagés via la plateforme zoom.us

Durée de la formation et modalités d'organisation

→ Durée globale : 28 heures

→ Dont en présentiel : 0 heure

→ Dont à distance : 28 heures

Type d'activités effectuées

Classe virtuelle, 28 heures

Modalités pédagogiques (suite)

Évaluation

L'évaluation est continue tout au long de la formation, notamment lors de QCM ou de questions ouvertes en fin de chaque journée.

Modalités d'organisation à distance

- Classe virtuelle mise en place à l'aide de la plateforme zoom.us
- En amont de la formation : une assistance individualisée d'une durée d'une heure sera apportée à chaque stagiaire pour installation et formation à la plateforme Zoom.
- Tout au long de la formation en classe virtuelle, l'assistance est synchrone avec partage d'écran, partage de tableau blanc commun à tous, et caméra avec le son en permanence. Tous les stagiaires sont visibles en vignette ainsi que le formateur, même pendant les partages d'écrans.
- Un numéro de téléphone portable et une adresse mail, hotlines administratives et techniques accessibles tout au long de la formation aux stagiaires, seront communiqués en début de formation.
- 2 dossiers sur un cloud : 1 pour les documents communs à tous les stagiaires et 1 nominatif pour le partage des travaux avec la formatrice et les documents administratifs.